Contrôle Validité des Certificats Médicaux

La validité des certificats étant de 3 ans (hors surclassement), lors de certains renouvellements de licence pour la saison 2019/2020, **le licencié doit fournir un nouveau Certificat Médical**.

Les clubs peuvent dès maintenant imprimer les Formulaires de Demande de licences préremplis, ou les envoyer par mail à leurs licenciés depuis l'Espace Licences, par le module Renouvellement de Licences.

Module Renouvellement de Licences :
En sélectionnant la saison 2019/2020, la liste des licences à renouveler affichera l'icône sur la ligne des licences dont les certificats seront à fournir en cas de prise de licence nécessitant un Certificat Médical.

De plus, lors de l'impression du formulaire prérempli ou de l'envoi automatique de celui-ci par mail, la ligne du QS SPORT à cocher sera barrée comme ci-dessous :

QUESTIONNAIRE DE SANTE
~~☐ Attestez avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé http://www.ffvolley.org/ffvolley/documents/questionnaire_sante.pdf~~